

Séance du conseil municipal de mercredi 2 avril à 18h30			
Commune de LACAVE 46		Convocation du 24 mars 2025	
Présents : Mesdames Messieurs : CHAMBON ELISABETH MAGNIEN ROUGIÉ SABARROS ROUSTEAU BUFFAROT LAGARRIGUE BAEY			
Absent(e)(s) : 0			
Pouvoir(s) : 0			
En exercices : 9	Présents : 9	Votant(s) : 9	Quorum : 5
Secrétaire de séance : Angélique SABARROS Assisté(e) de la secrétaire de mairie			
Procès-verbal de SEANCE			

Ouverture de séance

Arrivée de Mme ROUSTEAU à 18h40

Ordre du jour	
1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du 18 mars 2025
3	Dépenses de fonctionnement Renouvellement de la convention pour le Wifi territorial aux habitants Délibération
4	Dépenses de fonctionnement Vote des subventions aux associations
5	Recettes de fonctionnement Délibération relative aux tarifs du marché des producteurs
6	Taxes directes locales Vote des taux d'imposition
7	Investissement Opération Espace polyvalent administratif associatif Devis des travaux supplémentaires Délibération
8	Examen et vote du budget 2025
9	Informations et questions diverses

1 Désignation du secrétaire de séance

Mme Angélique SABARROS est désignée secrétaire de séance.

2 Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Réunion budgétaire tenue en présence de Madame Chrystel CORNIOT, Conseillère aux Décideurs Locaux du secteur de Souillac.

3 Renouvellement de la convention pour le Wifi territorial aux habitants

Le Maire expose :

« Depuis 2018, le syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de 100 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Les bornes achetées par le syndicat ont été mises à disposition des communes qui en sont équipées.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique, qui favorise le numérique responsable, le WIFI consommant jusqu'à dix fois moins d'énergie que la 4G et moins de données mobiles.

Afin de poursuivre l'exploitation du réseau des bornes existantes, et avoir la possibilité d'installer de nouvelles bornes, il est nécessaire de lancer un nouveau groupement de commandes pour la période 2026-2029.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat Lot Numérique, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte de ses membres. Le groupement sera constitué du syndicat Lot Numérique, du Département, des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que de nouvelles communes intéressées qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Pour rejoindre le groupement, chaque collectivité doit approuver par délibération la signature de la convention constitutive du groupement.

Une fois la convention signée par toutes les collectivités membres du groupement, le syndicat Lot Numérique lancera un nouveau marché afin de sélectionner un opérateur pour la période 2026-2029.

Les collectivités pourront souscrire, auprès de l'opérateur retenu, un abonnement effectif au 1er janvier 2026. Les prix devraient être avantageux grâce au groupement de commandes. Il sera également possible d'acquérir et d'installer de nouvelles bornes ; ces nouvelles bornes seront à la charge des collectivités qui souhaitent s'équiper ».

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser le maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

4

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail du 18 mars 2025.

Il propose de verser, une subvention aux organismes visés ci-dessous, suivant les montants indiqués.

Subvention	Bénéficiaire	Montant
29(D) Action de solidarité et de mémoire en faveur des combattants d'hier et d'aujourd'hui	ONACVG (code : 443)	100,00
30(D) Soutien aux activités périscolaires des écoles du RPI	ANIM ENFANCE ASSOCIATION INTERCO (code : 20)	2 500,00
31(D) Soutien pour combattre les maladies génétiques rares	AFM TELETHON (code : 101)	50,00
32(D) Soutien aux handicapés du Pech de Gourbière	AMAR Pech de Gourbière (code : 174)	50,00
34(D) Soutien à la recherche contre le cancer	ARC (code : 165)	80,00
35(D) Subvention pêche et pisciculture	ASSOCIATION PECHE ET PISCICULTURE (code : 88)	50,00
36(D) Soutien aux animations festives du Comité des Fêtes	COMITE DES FETES DE LACAVE (code : 185)	500,00
37(D) Soutien humanitaire	CROIX ROUGE (code : 80)	100,00
38(D) Soutien aux activités de loisirs du Foyer rural	FOYER RURAL DE LACAVE (code : 320)	500,00
39(D) Subvention à l'activité de chasse de La Diane de Lacave	LA DIANE DE LACAVE (code : 23)	200,00
41(D) Soutien d'entraide aux agriculteurs	MUTUELLE D'ENTRAIDE (code : 24)	30,00
42(D) Soutien social aux restaurants du coeur	RESTAURANTS DU COEUR (code : 79)	100,00
43(D) Soutien social au secours populaire	SECOURS POPULAIRE (code : 355)	100,00
45(D) Soutien à la classe découverte des élèves de Lacave du RPI Voyage à Belle Ile en Mer - 3 élèves x 158 €	OCCE 46 RPI ST SOZY Office Central de Coopération de l'Eco (code : 493)	474,00
46(D) Soutien aux recherches, conservation des collections et travaux	MUSEE DE LA RESISTANCE ASSOCIATION (code : 470)	20,00
47(D) Soutien aux activités de loisirs de proximité	VALLDOR (code : 346)	200,00
48(D) Soutien pour le Trail organisé par le Comité des Fêtes	COMITE DES FETES DE LACAVE (code : 185)	1 000,00
Soutien à la mission de développement de la petite hydroélectricité	Association Le réveil des moulins du Quercy	35,00

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser, en 2025, les subventions proposées par le Maire,
- Donne pouvoir au Maire pour exécuter ces décisions.

Le Maire expose :

« Comme les années précédentes, le marché des producteurs se tiendra les lundis et jeudis durant les mois de juillet et d'août 2025.

La redevance des producteurs, pour la saison estivale, est la suivante :

- 40 € pour deux jours de marché (lundi et jeudi)
- 27 € pour un jour de marché (lundi ou jeudi) ».

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs.

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Décide que les tarifs de participation des producteurs, pour la saison à venir, seront sans augmentation, c'est-à-dire 27 € pour un marché par semaine et de 40 € pour deux marchés par semaine, pour la saison 2024,
- Précise que le but est d'attirer des visiteurs dans la commune et non de réaliser un profit quelconque.

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail du 18 mars 2025.

Il fait part à l'assemblée de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Il rappelle qu'en 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe du Foncier Bâti	TFB	40.51 %
Taxe du Foncier Non Bâti	TFNB	134.06 %
Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires	THRS	7.58 %

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de les reconduire à l'identique sur 2025, soit :

Taxe du Foncier Bâti	TFB	40.51 %
Taxe du Foncier Non Bâti	TFNB	134.06 %
Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires	THRS	7.58 %

Le Maire rappelle :

« Comme exposé lors de la réunion préparatoire du budget du 18 mars 2025 :

- la découverte d'un poteau dans la salle de l'Espace polyvalent nécessite la création d'un IPN. Sur ce fait, les architectes ont indiqué qu'ils ne factureraient pas de commission. Pour réaliser ces travaux, un premier devis avait été demandé à l'entreprise Malaurie, qui détient le marché Gros Œuvre. Le montant de ce devis s'élevait à 11 424 € TTC. Après négociation de Monsieur le Maire avec l'artisan, le nouveau devis s'élève à 9 720,00 € TTC.

- le devis de l'entreprise Malaurie qui avait été validé dans le cadre du marché public de travaux, a omis de prendre en compte le coût de la démolition dans le coût TTC, soit 6 328 € HT. Cet oubli ne remet pas en cause le marché public. En effet, même en prenant en compte le coût de la démolition, l'offre de Malaurie reste la mieux disante et aurait donc été retenue parmi les autres offres reçues pour ce lot ».

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne pouvoir au Maire de signer le devis, renégocié, de l'entreprise Malaurie d'un montant de 9 720,00 € TTC, pour les travaux relatifs à l'IPN,
- Accepte, concernant le devis de l'entreprise Malaurie validé dans le cadre du marché public de travaux, d'engager la dépense d'un montant maximum de 6 328 € HT relative à la démolition, présentée dans le devis et prévue dans le marché mais non prise en compte dans le coût TTC.

8

Examen et vote du budget 2025

Le budget primitif est l'acte par lequel l'ordonnateur est autorisé par l'assemblée délibérante à effectuer les opérations de recettes et de dépenses de la collectivité pendant toute la durée de l'exercice budgétaire. Il se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de budget 2025 présenté par le Maire au titre du budget principal,
- Considérant la réunion de travail du 18 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

Le budget principal de l'exercice 2025, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à :

Budget	Fonctionnement Dépenses et recettes	Investissement Dépenses et recettes	Total du budget
Principal	353 382.16 €	701 205.61 €	1 054 587.77 €

Résultat des votes à main levée :

Budget	Vote						
	En exercice	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
Principal	9	9	9	9	9	0	0

Néant.

Fin de séance à 19h30

Secrétaire de séance,	Le maire,
Angélique SABARROS	Stéphane CHAMBON